



COMMUNIQUE AU PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE DU SERVICE INTERNET PAR SATELLITE STARLINK AU BURUNDI

L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) du Burundi souhaite informer le public et tous les acteurs concernés sur les régulations en cours concernant le service Internet par satellite STARLINK:

- **Fourniture et Commercialisation du service Starlink** : En plus de la vente directe sur son site (starlink.com), STARLINK collabore avec des agences, y compris des opérateurs de réseaux établis et des fournisseurs d'accès à Internet (FAI), pour la distribution de terminaux d'utilisateurs (kits) et la fourniture de services Internet aux utilisateurs finaux, Les revendeurs et fournisseurs d'accès à Internet doivent être agréés par l'ARCT.

À ce jour, **Mediabox** est confirmé comme le revendeur officiel agréé de Starlink au Burundi.

- **Importations de Kits Starlink** : Tous les kits Starlink officiellement reconnus seront importés directement des États-Unis et uniquement sur commande. Les importations de kits en provenance d'autres pays, sont considérées comme illégales sans les autorisations appropriées.
- **Enregistrement Obligatoire** : Tous les utilisateurs de kits Starlink doivent enregistrer leurs terminaux via la plateforme en ligne de l'ARCT. STARLINK, en collaboration avec l'ARCT, travaillera à limiter l'utilisation des kits importés par des canaux non officiels. Les terminaux non enregistrés seront sujets à des restrictions d'utilisation.
- **Contrôle et Sanctions** : La vente ou la distribution des terminaux sans licence/autorisation appropriée constitue une violation des termes de service de STARLINK au Burundi et est passible de sanctions légales. L'ARCT continuera de renforcer les contrôles aux frontières et dans les marchés pour intercepter les importations illégales et la vente non autorisée des kits Starlink. Des actions légales ont été entreprises contre des entités comme Zebra Electronics, Super Tech, et Dream House pour commercialisation illégale de kits Starlink.

L'ARCT appelle le public à faire preuve de vigilance afin d'éviter les escroqueries et les spéculations.

DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT

Dr Samuel MUHIZI

